

Séance du conseil communautaire du 30 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

Delibération n° DEL_057_2026

Budget primitif - Budget principal, exercice 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de la CARF, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de Mme Alexandra MASSON, Présidente.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Étaient présents :

Mme Alexandra MASSON, M. Gérard SPINELLI, M. Albert FILIPPI, M. Patrick CESARI (arrive à 17h58 avant le vote de l'affaire n°15), M. Sébastien OLHARAN, M. Christophe BRUNENGO, M. Fabrice PASTOR, Mme Sylvie CALVIN-MOREAU, M. Olivier CHANTREAU, M. Philippe OUDOT, M. Guy BONVALLET, M. David BROUSTE (quitte la séance à 18h14 et donne pouvoir à M. GUY BONVALLET), M. Jean-Christophe STORAÏ, Mme Pascale VERAN, M. Richard MIQUELIS, Mme Virginie SIMONCINI, Mme Martine ELICRISIO, M. Daniel MINEO, Mme Ida FERRARI, M. Nicolas LITTARDI, M. Louis SARKOZY, Mme Isabelle FAYAT, M. Florent CHAMPION, Mme Elena AVRAMOVIC, M. Gérard DESTEFANIS, M. Nicolas SPINELLI, Mme Florence CASARO-MAZZA (arrive à 17h49 avant le vote de l'affaire n°15), M. Dominique NICOLAÏ (arrive à 17h49 avant le vote de l'affaire n°15), Mme Auréline MARI (arrive à 17h49 avant le vote de l'affaire n°15), M. Michel MOURADIAN (arrive à 17h49 avant le vote de l'affaire n°15), Mme Patricia LORENZI (arrive à 17h49 avant le vote de l'affaire n°15), M. Guillaume CONTESSÉ (donne son pouvoir à M. Olivier CHANTREAU jusqu'à son arrivée à 17h49 avant le vote de l'affaire n°15), M. Jean-Mario LORENZI, Mme Sabrina DERIU, Mme Isabelle SAUVE

Absents :

Mme Sandra PAIRE, Mme Cindy GENOVESE, Mme Fadile BOUFIASSA, M. Richard MARCON

Pouvoirs :

M. Valentin LOPEZ donne pouvoir à Mme Sabrina DERIU, Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI donne pouvoir à M. Fabrice PASTOR, M. José PASTORELLI donne pouvoir à M. Philippe OUDOT, Mme Catherine ALSTADT donne pouvoir à Monsieur Nicolas LITTARDI, M. David MARCHISIO donne pouvoir à Mme Martine ELICRISIO, Mme Natacha ECKENBERG donne pouvoir à Mme Virginie SIMONCINI, M. Claude CALVIN donne pouvoir à Mme Pascale VERAN, Mme Martine FERRERO donne pouvoir à M. Christophe BRUNENGO, M. Antoine MASCARELLO donne pouvoir à Mme Sylvie CALVIN-MOREAU

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE
16 rue Villarey
06500 MENTON

Conseil communautaire du 30 avril 2026

Délibération n° DEL_057_2026

OBJET : Budget primitif - Budget principal, exercice 2026

RAPPORTEUR : M. David BROUSTE,
14e Vice-Président

Le conseil communautaire de la CARE, réuni en séance publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5, L2311-11, L.5216-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes en date du 27 septembre 2001, portant création de la communauté d'agglomération de la Riviera Française, modifié,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes en date du 18 décembre 2025, portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 60/2025 du 9 avril 2025 approuvant le budget primitif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'exercice 2025,

Vu la délibération n° 118/2025 du 30 juin 2025 approuvant la décision modificative n° 1 pour le budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la délibération n° 151/2025 du 24 septembre 2025 approuvant la décision modificative n° 2 pour le budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la délibération n° 197/2025 du 5 novembre 2025 approuvant la décision modificative n° 3 pour le budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la délibération n°40-2026 du 16 avril 2026 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 28 avril 2026,

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20260430-57-2026-DE
Date de télétransmission : 15/05/2026
Date de réception préfecture : 15/05/2026

Considérant la délibération précédemment adoptée pour le compte de gestion du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2025,

Considérant la délibération précédemment adoptée pour le compte administratif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2025,

Considérant la délibération précédemment adoptée pour l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2025,

Considérant que la séance du Conseil Communautaire du 16 avril 2026, consacrée au débat d'orientations budgétaires a permis de commenter la situation financière de notre établissement et de débattre des orientations qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif à approuver pour l'exercice 2026, tout en préservant une situation globale équilibrée,

Considérant que le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57, en application à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française depuis le 1^{er} janvier 2024, reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,
- en matière de fongibilité de crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

Considérant en outre, que la M57 introduit un certain nombre de nouveautés concernant notamment le traitement comptable des immobilisations et leur amortissement, avec la mise en place du prorata temporis, conformément à la délibération n° 254-2023 du 11 décembre 2023,

Considérant par ailleurs, qu'il convient de rappeler que ce budget primitif reprend les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025, étant donné que le compte administratif de l'exercice 2025 a été approuvé lors d'une précédente délibération,

Considérant qu'il convient également de noter qu'une partie des dépenses de la section d'investissement est gérée dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement, et que :

- les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements,
- les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

- l'équilibre budgétaire de la section d'investissement de chaque budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Considérant que le budget primitif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, s'établit pour l'exercice 2026, tous mouvements confondus, à 107.308.455,57 € se répartissant ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement = 81.226.552,06 €
- section d'investissement = 26.081.903,51 €

1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractères général	28.328.449,28 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	7.087.150,00 €	
013	Atténuations de charges		70.280,00 €
014	Atténuations de produits	17.506.591,06 €	
65	Autres charges de gestions courante	21.610.796,72 €	
66	Charges financières	749.365,00 €	
67	Charges spécifiques	18.000,00 €	
68	Dotations aux amortissements et provisions	26.200,00 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		2.890.976,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)		12.662.341,00 €
731	Fiscalité locale		50.170.677,00 €
74	Dotations et participations		8.803.396,20 €
75	Autres produits de gestion courante		2.833.685,00 €
77	Produits spécifiques		9.450,00 €
78	Reprises amortissements, dépréciations et provisions (semi-budgétaires)		29.450,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté n-1		3.486.296,86 €
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	5.900.000,00 €	270.000,00 €
Total de la section de fonctionnement =		81.226.552,06 €	81.226.552,06 €

Ce budget primitif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française comporte plusieurs axes majeurs d'intervention qu'il convient de rappeler :

- **le fonctionnement quotidien de la structure** : ce projet de budget répond bien évidemment aux nécessités de fonctionnement courant des services de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, mais lui permet également de poursuivre sa

Ainsi à ce titre sont portés les traditionnels frais en matière d'informatique comme de numérisation, les dépenses de personnel, d'acquisition de mobilier et fournitures, fluides, assurances, ...

Il faut souligner également l'existence de plusieurs dispositifs de promotion.

Ces derniers concourent à impulser les politiques publiques développées sur le territoire, ses atouts et ceux des communes-membres, les savoir-faire de ses entreprises et producteurs, directement ou par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme Communautaire, de l'Association Pour la promotion du Citron de Menton (APCM), de la SCIC « Les Hespérides » ou d'autres acteurs incontournables.

- **la solidarité** : sont également pris en considération les besoins des administrés par le soutien direct à l'habitat par les dispositifs de subventionnement du logement social ou de garanties d'emprunt, les interventions en matière économique ou agricole, l'accès au droit, l'adaptation au changement climatique, ...

Parallèlement, le soutien de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française aux administrés se traduit aussi par l'attribution de fonds de concours aux communes pour favoriser la réalisation d'investissements majeurs.

Plus directement, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française concourt aux actions de la Mission Locale Est 06.

- **la sécurité** : les travaux en matière de protection contre les inondations, et notamment des berges comme du littoral, les acquisitions au titre du fonds Barnier, l'avancée importante de la construction du plan intercommunal de sauvegarde (PICS), la restauration capacitaire des vallons, la mise en œuvre des Stratégies Territoriales pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRIM), ...

- **l'aménagement** : par les nombreuses études et réalisations en vue de la reconstruction des vallées, les dispositifs « Petites Villes de Demain », la mise en œuvre depuis 2024 d'une Opération de Revitalisation des centres-villes, l'étude d'opportunité d'aménagement de la friche de Saint-Dalmas de Tende, le développement de la filière cyclotourisme, les adaptations aux nouveaux modes touristiques et la modernisation de la station de Castérino, la progression des travaux d'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) ...

Il convient également de préciser que les politiques publiques portées par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française se concrétisent auprès du public et des entreprises par des actions de promotion des savoir-faire et des atouts du territoire (filrière agricole, évènements et développements de sentiers de cyclotourisme) ...

- **les relations transfrontalières** : ce volet prend désormais une place prépondérante dans l'action de l'agglomération car elle constitue non seulement un besoin avéré du territoire comme elle fait écho aux sollicitations des pays proches, comme les actions de coopération transfrontalière, la création du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) entre les Communes de la Riviera Française et celles de Ligurie et du Piémont proches de la frontière dont la mise en œuvre avance en collaboration étroite des 2 Etats Français et Italien.

Pour l'exercice 2026, la section de fonctionnement du budget primitif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour 2026 s'élève à 81.226.552,06 €, et se décompose de manière synthétique de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20260430-57-2026-DE Date de télétransmission : 15/05/2026 Date de réception préfecture : 15/05/2026
--

	DÉPENSES	RECETTES
1.- Crédits nouveaux	81.226.552,06 €	77.740.255,20 €
2.- Maintien partiel du résultat de fonctionnement 2025		3.486.296,86 €
TOTAL =	81.226.552,06 €	81.226.552,06 €

1.1.- Les dépenses réelles de la section de fonctionnement

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont en augmentation de + 3,97 % par rapport à celles cumulées de 2025 (+ 2.873.944 €), et s'établissent pour 2026 à 75.326.552,06 €.

Chapitres		Exercice 2025 (1)	Exercice 2026
011	Charges à caractère général	29.712.484,00 €	28.328.449,28 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	7.032.878,00 €	7.087.150,00 €
014	Atténuations de produits	17.940.664,06 €	17.506.591,06 €
65	Autres charges de gestions courante	16.758.603,00 €	21.610.796,72 €
66	Charges financières	971.000,00 €	749.365,00 €
67	Charges spécifiques	7.500,00 €	18.000,00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	29.479,00 €	26.200,00 €
TOTAL =		72.452.608,06 €	75.326.552,06 €

(1) – comparatif avec le budget précédent cumulé (budget primitif et décisions modificatives)

Un effort relativement important a été demandé à l'ensemble des services gestionnaires de crédits en repartant d'un budget « base zéro », afin de permettre de dégager une marge de manœuvre pour les dépenses incompressibles du budget de la Collectivité.

Pour les *charges à caractère général (chap. 011)*, nous constatons un recul de – 4,66 % par rapport à l'année précédente, malgré la stabilisation du coût de nos prestations de services, et notamment celui de la collecte, du transport et du traitement de nos déchets ménagers et assimilés à 24.505.115 €, qui représente 86,50 % des dépenses du chapitre ; à noter la diminution du taux de la TVA sur les prestations de gestion des déchets qui passe de 10 % à 5,5 %.

Il faut néanmoins observer que ce service (déduction faite des recettes inhérentes aux divers soutiens des filières éco-responsables et aux rétrocessions d'utilisation des déchèteries et quais de transfert par le délégataire et prise en charge des salaires et charges des agents du service en complément des dépenses d'investissement) continuera à être financé par le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont le taux restera fixé à 13 % pour 2026 sur l'ensemble du territoire communautaire.

Par ailleurs, en matière de *charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)*, la volonté politique de renforcer les services communautaires, aussi bien supports qu'opérationnels, l'effet mécanique lié à l'évolution statutaire des agents de la fonction publique, l'augmentation des cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL qui passe pour 2026 de 34,65 % à 37,65 % (taux amené à évoluer jusqu'au 1^{er} janvier 2028 où il sera de 43,65 %), l'accompagnement des agents avec la mise en place obligatoire de la participation financière en matière de « mutuelle santé » en complément de la « mutuelle prévoyance » déjà existante depuis le 1^{er} janvier 2025 qui s'impose aux employeurs territoriaux, expliquent l'évolution du poste de dépenses, qui, néanmoins, augmente raisonnablement de + 0,77 % par rapport au budget cumulé 2025 mais de + 7,06 % par rapport au compte administratif 2025, soit 54.272 € pour s'établir en 2026 à 7.087.150 € (dont 196.900 € de paiement aux Communes de Beausoleil, Menton, Moulinet et Roquebrune-Cap-Martin pour les mises à disposition de leurs agents auprès des services communautaires).

A noter qu'une partie de ces salaires et charges sera remboursée par les budgets annexes des transports, de l'eau et de l'assainissement pour 2.251.870 € (pour les agents directement affectés sur ses services et une quote-part des agents de la direction et des services supports) et par les différentes mises à disposition de personnel communautaire auprès des Communes de Breil-sur-Roya et Moulinet, de l'Office de Tourisme Communautaire « Menton Riviera & Merveilles » pour 245.400 € et détachements de personnel pour 70.280 €.

Les *atténuations de produits (chap. 014)* sont en diminution de - 2,42 %.

Ce chapitre constate les crédits pour le versement des attributions de compensations aux Communes membres de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour 8.519.216,06 €, conformément à la délibération n° 229/2025 du 15 décembre 2025 qui a acté la clause de revoyure dans le cadre de l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence « promotion du tourisme » et approuvé la révision libre de l'attribution de compensation de la Commune de Beausoleil à + 961.617 €, ce qui a représenté une évolution de ce poste de dépenses incompressibles de + 12,72 % par rapport à l'attribution de compensation précédente.

En ce qui concerne le prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), il reste à l'identique de 2025 pour 7.595.475 € (conformément à l'imprimé fiscal n° 1259 EPCI TAUX FDL 2026 transmis par voie dématérialisée le 24 mars 2026 par la Direction Générale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes).

Pour le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), une inscription de 1,2 M€ est prévue pour cet exercice.

Pour les *autres charges de gestion courante (chap. 65)*, on constate, pour 2026, une augmentation notable de + 28,95 % qui s'explique, entre autres, par la très forte augmentation de + 5.006.629,72 € du montant de la subvention d'équilibre versée au budget annexe des transports (qui passe de 9.242.007 € en 2025 à 14.248.636,72 € pour 2026) en raison de l'impact du solde de la révision de prix de l'année 2025, de la révision 2026 et des prestations complémentaires de la nouvelle délégation de service public de septembre 2025.

A noter la volonté politique de ne pas augmenter le taux du versement mobilité, maintenu à 0,40 % afin ne pas alourdir les charges des entreprises soumises à cette taxe.

Mais, il faut également remarquer l'impact moindre de la contribution du contingent incendie au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes pour + 0,83 % à 4.245.613 €, représentant une charge supplémentaire de + 34.740 € pour la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française à la suite du transfert de charges acté en 2023,

A noter aussi sur ce chapitre, les subventions de fonctionnement versées par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française à ses différents partenaires locaux que sont :

- l'Office de Tourisme Communautaire « Menton Riviera & Merveilles » : 1.000.000 €, en nette diminution de – 288.383 € par rapport au budget cumulé 2025,
- la Mission Locale, Est 06 Association : 147.870 €
- l'association « Initiative Menton Riviera » : 115.000 €
- la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Les Hespérides » : 100.000 €
- l'Association pour la Promotion du Citron : 50.000 €,

ainsi qu'à un ensemble d'associations œuvrant sur le territoire de la Riviera Française pour 115.000 €.

Il est précisé que ces subventions feront l'objet d'une délibération spécifique d'attribution et que certaines d'entre elles seront soumises à la conclusion d'une convention d'objectifs ou de partenariat.

Les **charges financières (chap. 66)** pour un montant total de 749.365 € se décomposent de la manière suivante,

- les intérêts à régler à l'échéance pour 800.000 €,
- la différence d'intérêts courus non échus de – 50.635 € arrondis, entre ceux au 31 décembre 2026 pour 165.222,41 € et ceux du 31 décembre 2025 pour – 215.860,01 €.

1.2.- Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement

D'un montant de 5.900.000 €, elles sont l'exacte contrepartie des recettes d'ordre de la section d'investissement et concernent uniquement les dotations aux amortissements des immobilisations.

1.3.- Les recettes réelles de la section de fonctionnement

Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont quasiment stables, avec une très légère augmentation de + 0,76 % par rapport à celles cumulées de 2025, et s'établissent pour 2026 à 77.470.255,20 €.

Chapitres		Exercice 2025 (1)	Exercice 2026
013	Atténuations de charges	137.440,00 €	70.280,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2.653.820,00 €	2.890.976,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	12.635.613,00 €	12.662.341,00 €
731	Fiscalité locale	50.075.687,00 €	50.170.677,00 €
74	Dotations et participations	8.674.971,00 €	8.803.396,20 €
75	Autres produits de gestion courante	2.644.288,00 €	2.833.685,00 €
77	Produits spécifiques	18.655,00 €	9.450,00 €
78	Reprises des amortissements et des dépréciations	47.876,00 €	29.450,00 €
TOTAL =		76.888.350,00 €	77.470.255,20 €

(1) – comparatif avec le budget précédent cumulé (budget primitif et décisions modificatives)

Pour les **atténuations de charges (chap.013)**, le produit attendu est de 70.280 € et concernent uniquement le remboursement des cotisations retraite des 6 agents de la Collectivité détachés auprès de notre prestataire de collecte des déchets ménagers.

Pour les **produits des services, du domaine et des ventes diverses (chap. 70)**, une estimation à la hausse de + 8,94 % en partie due à la refacturation des salaires et charges des agents des services des 3 budgets annexes et de ceux des agents des services supports recalculés au plus juste en fonction des missions et du temps effectivement passé sur ces 3 budgets annexes pour 2.251.870 €, et des remboursements des mises à disposition des agents de notre établissement auprès de l'Association pour la Promotion du Citron de Menton, de l'Office de Tourisme Communautaire « Menton Riviera & Merveilles » et des Communes de Breil-sur-Roya et Moulinet pour 245.400 €.

Un remboursement également de 5 % du temps de travail (salaires et charges) des 2 agents du dispositif « Petites Villes de Demain » qui assurent une ingénierie auprès des 3 Communes référencées dans le dispositif, à savoir Breil-sur-Roya, Sospel et Tende pour un montant total de 22.680 €.

A noter également l'évolution positive au titre des ventes de marchandises dans le cadre du traitement des déchets (rachat de cartons bruns, verres, emballages ferrailles, batteries et textiles) qui constituent une ressource non négligeable pour notre budget de 323.200 €.

Le chapitre 73 des impôts et taxes concerne uniquement la fraction de TVA au titre des compensations de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

La transmission de l'imprimé fiscal n° 1259 EPCI TAUX FDL 2026 par voie dématérialisée le 24 mars 2026 par la Direction Générale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes permet l'inscription de 12.662.341 € à ce chapitre, en très légère évolution de + 0,21 % par rapport au produit 2025.

Pour le produit de la **fiscalité locale (chap. 731)**, la réception de l'imprimé fiscal n° 1259 a également permis l'inscription budgétaire de 21.753.311 € d'impôts directs locaux (taxes foncières bâtie et non bâtie additionnelles, taxe d'habitation additionnelle et cotisation foncière des entreprises additionnelle) pour lesquels les taux de l'année 2025 ont été maintenus pour l'exercice 2026.

A cette somme, il convient d'ajouter le produit de la taxe GEMAPI, évaluée à 4.069.120 €, sur la base de 40 € par habitant sur la base de la population « dite DGF » de 101.728 habitants en 2025 (contre 101.389 habitants en 2024).

La réception de l'imprimé fiscal n° 1259 TEOM le 24 mars 2026 et la communication des bases prévisionnelles de l'imposition au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 175.923,988 génère un produit attendu dont le taux constant reste constant à 13 %, de 22.870.118,44 € arrondi à 22.870.118 €.

En ce qui concerne les **dotations et participations (chap. 74)**, la mise en ligne sur le site de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) le 31 mars dernier des dotations de notre établissement a permis l'inscription de 2.498.544 pour la dotation de base et 2.971.737 € pour la dotation de compensation.

A noter l'évolution favorable de la dotation de base pour + 3,77 %, soit + 90.794 €, et celle défavorable de - 3,52 % de la dotation de compensation pour - 108.545 €.

Ce chapitre constate également le montant des allocations compensatrices au titre de la taxe foncière bâtie et de la cotisation foncière des entreprises pour 1.032.861 €, en diminution de

- 81.927 € par rapport à 2025 (soit - 7,35 %), conformément à l'imprimé fiscal n° 1259 EPCI TAUX FDL 2026 transmis par voie dématérialisée le 24 mars 2026 par la Direction Générale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes.

A ces dotations d'Etat, il convient également de prévoir une inscription budgétaire pour la participation des éco-organismes pour les actions de tris sélectifs des ordures ménagères pour 1.366.900 € et des subventions de nos partenaires financiers que sont l'Etat, la Région, le Département et les institutions européennes pour 933.354,20 €, dont les principales sont les suivantes :

- 645.954,21 € du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour les actions de notre établissement dans le cadre des programmes Européens CAP'M, Piter Paysages + Inclusivo, Piter Alpimed Ecoterr, Alcotra Vie Mob, RivierAlp, Vermenagna Roya III, Alcotra Sete, Paysages + Aimable +, ...
- 179.709 € de l'Etat, dont 90.000 € pour le financement des 2 cheffes de projet du dispositif « Petites Villes de Demain », 65.000 € pour l'animation de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat par l'intermédiaire de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), 14.000 € du Fonds Barnier pour la sensibilisation aux risques majeurs,
- 87.806 € de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'habitat, (22.950 € de subventions aux particuliers pour la rénovation de leur habitat), pour les Petites Villes de Demain au titre d'une étude technique sur les friches ferroviaires de la gare de Saint-Dalmas de Tende (18.000 €) et 11.250 € pour la réalisation d'un audit énergétique de nos bâtiments,
- 18.885 € de l'Agence de l'Eau pour le suivi de la qualité des vallons côtiers.

Il est bien évidemment précisé que les subventions et participations inscrites au budget primitif 2026 de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française ont bien fait l'objet de la réception d'un arrêté attributif aux services communautaires concernés et / ou relèvent d'un dispositif partenarial existant.

Ce poste de recettes est amené à être abondé dans le courant de l'année avec la réception de nouveaux arrêtés attributifs pour des dossiers de demandes de subvention à l'étude auprès de l'ensemble de nos partenaires financiers.

La bonne évolution des *autres produits de gestion courante (chap. 75)* de + 7.16 % (soit + 189.397 €) est essentiellement liée à l'évolution des redevances versées par les fermiers et concessionnaires des quais de transit et des déchèteries qui est prévue pour 2026 à 2.100.000 € contre 1.930.000 € en 2025.

A ces redevances, s'ajoutent le remboursement des taxes foncières de nos 2 parcs de stationnement « Vieille-ville – Sablettes, » et multimodal de la Gare SNCF pour 125.000 €, les redevances de frais de contrôle et de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes du parc de stationnement de la gare pour respectivement 5.000 et 24.590 €, le loyer de la gendarmerie de Sospel pour 90.650 € et des 2 terrains de la ZAC « Fontan-Deleuze » pour 18.900 € ainsi que les recettes de la fourrière automobile estimées à 386.000 €.

1.4.- Les recettes d'ordre de la section de fonctionnement

D'un montant 270.000 €, elles sont l'exacte contrepartie des dépenses d'ordre de la section d'investissement pour la quote-part des subventions d'équipement transférées.

2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres et / ou Opérations		Dépenses	Recettes
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		4.349.802,40 €
13	Subventions d'investissement		11.893.394,11 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1.816.900,00 €	29.970,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204), (y compris les opérations)	928.950,00 €	52.992,00 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris les opérations)	1.989.091,00 €	21.671,00 €
21	Immobilisations corporelles (y compris les opérations)	7.164.378,76 €	
23	Immobilisations en cours (y compris les opérations)	5.664.179,35 €	
27	Autres immobilisations financières		6.000,00 €
45...	Opérations sous mandat pour compte de tiers	122.408,00 €	51.880,00 €
001	Résultat d'investissement reporté n-1	734.979,25 €	
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	270.000,00 €	5.900.000,00 €
Total de la section d'investissement =		18.680.886,36 €	23.305.709,51 €
Les restes à réaliser de l'exercice 2025 =		7.401.017,15 €	3.776.194,00 €
Total général de la section d'investissement, avec les restes à réaliser de l'exercice 2025 =		26.081.903,51 €	26.081.903,51 €

La section d'investissement du budget primitif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française s'élève pour 2026 à 26.081.909,51 € et se décompose de manière synthétique de la manière suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
1.- Crédits nouveaux	17.955.907,11 €	17.955.907,11 €
2.-Résultat d'investissement reporté 2025	724.979,25 €	
3- Restes à réaliser 2025	7.401.017,15 €	3.776.194,00 €
4. Excédent de fonctionnement capitalisé		4.349.802,40 €
TOTAL =	26.081.903,51 €	26.081.903,51 €

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20260430-57-2026-DE
Date de télétransmission : 15/05/2026
Date de réception préfecture : 15/05/2026

2.1.- Les dépenses réelles de la section de d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement - y compris les restes à réaliser de l'exercice 2025 - sont en nette diminution de - 21,11 %, soit - 6.710.948,72 € par rapport à celles de 2025, et s'établissent pour 2026 à 25.086.924,26 €, dont 17.685.907,11 € de crédits nouveaux :

Chapitres et / ou Opérations		Exercice 2025 (1)	Exercice 2026
13	Subventions d'investissement	3.060.000,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	1.584.500,00 €	1.816.900,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204), (y compris les opérations)	2.953.287,09 €	2.075.274,43 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris les opérations)	9.152.722,93 €	4.399.732,71 €
21	Immobilisations corporelles (y compris les opérations)	4.415.406,17 €	8.213.141,80 €
23	Immobilisations en cours (y compris les opérations)	10.524.618,97 €	8.459.467,32 €
4581...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (seulement le total)	89.337,82 €	122.408,00 €
TOTAL =		31.797.872,98 €	25.086.924,26 €

(1) – comparatif avec le budget précédent cumulé (budget primitif et décisions modificatives)

Le **remboursement du capital (chap. 16)** des emprunts en cours est en augmentation de + 14,68 % et s'établit pour 2026 à 1.816.900 € ; le montant inscrit au budget primitif 2026 prend en considération l'emprunt de 10 millions d'euros contracté auprès de la Banque des Territoires à l'automne 2024 et dont le remboursement du capital commence au 1^{er} janvier 2026.

Les **subventions d'équipement versées (chap. 204)** sont estimées à 1.989.091 € de crédits nouveaux dont les principales sont les suivantes :

- la poursuite de la politique de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'aide aux équipements structurants de ses Communes membres, avec un fonds de concours annuel qui sera réparti selon les mêmes critères que ceux des années précédentes, pour 1.000.001 €,
- les aides aux bailleurs sociaux pour la réalisation de logements sociaux sur le littoral de la Riviera Française pour 784.090 € (opération n° 1810),
- le solde du soutien à la ligne ferroviaire Nice – Breil-sur-Roya pour 70.000 €,
- la participation à la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Tende pour la requalification de la station de Castérino pour 100.000 €, et dont le montant total sera de 300.000 € (opération n° 202606)
- un fonds de concours agricole destiné à la ré-exploitation de terrains laissés en friches 20.000 €,
- la subvention d'équipement à l'Office de Tourisme Communautaire « Menton Riviera & Merveilles » pour 15.000 € pour aider au financement des équipements des bureaux d'information dans les villages du territoire.

Concernant la réalisation de travaux, le budget prévisionnel 2026 s'établit à près de 13,8 M€, et les principales nouvelles opérations de l'exercice 2026 se retrouvent dans le tableau ci-dessous :

N° Opér.	Libellé de l'opération	Montant de l'opération
1202	Acquisitions de bacs, PAV et colonnes enterrées	240.320 €
1804	Aménagements sites déchèteries et dépôts relais	703.000 €
20165	Schéma Directeur des Eaux Pluviales (SDEP) pour le littoral	100.000 €
20206	Contrat de territoire Tempête Alex	1.660.000 €
20212	Acquisitions GEMAPI	1.495.450 €
202409	Implantation de signalétique pour les boucles de cyclotourisme	226.350 €
20246	Rénovation et aménagements locaux projet SCIC	170.000 €
202501	Eaux pluviales – avenue Joséphine Baker à Roquebrune-Cap-Martin	150.000 €
202502	Eaux pluviales - avenue Riviera, Menton	288.000 €
202601	Contrat de territoire 2026-2029	566.000 €
202602	Eaux pluviales – avenue Clémentine à à Roquebrune-Cap-Martin	251.000 €
202607	Réhabilitation du Château de la Causéga à Fontan	150.000 €
20273	Eaux pluviales – tempête Alex	955.322 €
20274	Démolitions GEMAPI	3.185.350 €
2087	Eaux pluviales - avenue de la plage à Roquebrune-Cap-Martin	500.000 €
2090	Renouvellement du réseau des eaux pluviales - avenue de la Paix à Roquebrune-Cap-Martin	202.830 €

Les *opérations pour le compte de tiers (chap. 4581..)* concernent des opérations à finaliser au niveau des écritures comptables pour les frais de missions complémentaires pour Menton (opérations Pietra Scritta et rue des Marins / rue Sicardi pour 54.916 €) et Roquebrune-Cap-Martin (opération Jean Jaurès pour 67.492 €) pour un total de 122.408 €.

A ces dépenses d'investissement il convient d'ajouter le résultat d'investissement reporté de l'exercice 2025 pour -724.979,25 €.

2.2.- Les dépenses d'ordre de la section de d'investissement

D'un montant de 270.000 €, elles sont l'exacte contrepartie des recettes d'ordre de la section de fonctionnement et concernent la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat.

2.3.- Les recettes réelles de la section de d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement - y compris les restes à réaliser de l'exercice

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20260430-57-2026-DE
Date de télétransmission : 15/05/2026
Date de réception préfecture : 15/05/2026

2025 - sont très nette diminution de – 1.336.740,42 € par rapport à celles de 2025, et s'établissent pour 2026 à 16.405.709,51 €.

Chapitres		Exercice 2025 (1)	Exercice 2026
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	2.080.000,00 €	4.349.802,40 €
13	Subventions d'investissement	12.700.253,07 €	11.893.394,11 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)		52.992,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1.743.678,29 €	29.970,00 €
204	Subventions d'équipement versées		21.671,00 €
27	Autres immobilisations financières	40.000,00 €	6.000,00 €
4582 ...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers	1.148.533,57 €	51.880,00 €
TOTAL =		17.742.449,93 €	16.405.709,51 €

(1) – comparatif avec le budget précédent cumulé (budget primitif et décisions modificatives)

Le primitif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour 2026 constate, en recettes d'investissement, la reprise partielle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour 4.349.802,40 € au titre du compte « **1068 – excédent de fonctionnement capitalisé** » afin de couvrir le déficit d'investissement de l'exercice 2025 de 724.979,25 € et la prise en charge du solde négatif des restes à réaliser de l'exercice 2025 pour – 3.624.823,15 € (7.401.017,15 € en dépenses et 3.776.194 € en recettes).

Le poste des **subventions et participations (chap. 13)** concerne uniquement les dossiers de subventions pour lesquels un arrêté attributif a été transmis aux services opérationnels. Parmi les 11.893.394,11 € de subventions et participations attendues, on peut lister, entre autres :

- 5.750.670,11 € de l'Etat, dont les principales opérations sont les suivantes :
 - . 2.810.050,00 € de fonds Barnier pour les démolitions GEMAPI,
 - . 1.345.450,00 € de fonds Barnier pour les acquisitions GEMAPI,
 - . 667.457,11 € de la MIRV (Mission Interministérielle pour la Reconstruction des Vallées) pour les ouvrages d'eaux pluviales à la suite de la tempête Alex,
 - . 338.831,00 € pour les travaux de l'avenue de la Paix à Roquebrune-Cap-Martin,
 - . 288.882,00 € pour la sauvegarde du village de Breil-sur-Roya,
 - . 200.000 € de la MIRV pour la remise en état de parcelles agricoles,
 - . 100.000,00 € de la MIRV pour la signalétique des boucles de cyclotourisme,
- 2.494.406 € de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour les opérations suivantes :
 - . 2.069.520 € pour les travaux d'installation d'une digue sous-marine dans l'anse des Sablettes pour protéger les plages d'un phénomène de submersion marine,
 - . 219.886 € pour la sauvegarde du village de Breil-sur-Roya,
 - . 205.000 € pour les travaux d'aménagement des déchèteries du territoire,
- 1.346.187 € de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les opérations suivantes :
 - . 669.845 € pour le solde du parc de stationnement multi-modal de la gare SNCF de Menton

. 456.456 € pour les travaux les travaux d'installation d'une digue sous-marine dans l'anse des Sablettes pour protéger les plages d'un phénomène de submersion marine,
. 219.886 € pour la sauvegarde du village de Breil-sur-Roya,

- 1.026.461 € du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes dont les principales opérations sont les suivantes :

. 278.499 € pour la réfection des réseaux d'eaux pluviales,
. 250.000 € dans le cadre du contrat de territoire Tempête Alex,
. 200.000 € pour le déploiement des colonnes de tris sur le territoire communautaire,
. 200.000 € pour le soutien aux espaces agricoles et à la renaturation des berges au titre de l'agriculture,

- 850.000 € de la Commune de Menton pour les travaux d'installation d'une digue sous-marine dans l'anse des Sablettes pour protéger les plages d'un phénomène de submersion marine.

- 121.670 € de l'Agence de l'Eau pour la réalisation du Schéma Directeur des Eaux Pluviales pour le littoral,

Au titre des *emprunts et dettes assimilées (chap. 16)*, sont constatés les loyers reçus à titre d'avance sur vente des locaux sospellois de Varnos Padel pour 10.790 € (pour la période de février 2026 à janvier 2027) et de la SCI Liman pour 19.180 € (pour la période de juillet 2026 à juin 2027).

Concernant les *autres immobilisations financières (chap. 27)* pour 6.000 €, il s'agit du remboursement des prêts COVID-19 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur.

Les *opérations pour le compte de tiers (chap. 4582..)* concernent des opérations à finaliser au niveau des écritures comptables pour les frais de missions complémentaires pour Menton (opérations Pietra Scritta pour 37.206 € et rue des Marins / rue Sicardi pour 4.000 €) et Roquebrune-Cap-Martin (opération Jean Jaurès pour 10.674 €) pour un total de 51.880 €.

2.4.- Les recettes d'ordre de la section de d'investissement

D'un montant de 5.900.000 €, elles sont l'exacte contrepartie des dépenses d'ordre de la section de fonctionnement et concernent les amortissements des immobilisations.

Considérant qu'il convient de présenter à l'Assemblée Communautaire le budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1 abstention : M. Florent CHAMPION

1°/ - **APPROUVE** le budget primitif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'exercice 2026 tel pour un montant total de dépenses et recettes de 107.308.455,57 € et présentant les crédits votés par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20260430-57-2026-DE Date de télétransmission : 15/05/2026 Date de réception préfecture : 15/05/2026
--

pour la section de fonctionnement de l'exercice 2026 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractères général	28.328.449,28 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	7.087.150,00 €	
013	Atténuations de charges		70.280,00 €
014	Atténuations de produits	17.506.591,06 €	
65	Autres charges de gestions courante	21.610.796,72 €	
66	Charges financières	749.365,00 €	
67	Charges spécifiques	18.000,00 €	
68	Dotations aux amortissements et provisions	26.200,00 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		2.890.976,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)		12.662.341,00 €
731	Fiscalité locale		50.170.677,00 €
74	Dotations et participations		8.803.396,20 €
75	Autres produits de gestion courante		2.833.685,00 €
77	Produits spécifiques		9.450,00 €
78	Reprises amortissements, dépréciations et provisions (semi-budgétaires)		29.450,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté n-1		3.486.296,86 €
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	5.900.000,00 €	270.000,00 €
Total de la section de fonctionnement =		81.226.552,06 €	81.226.552,06 €

pour la section d'investissement de l'exercice 2026 :

Chapitres et / ou Opérations		Dépenses	Recettes
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		4.349.802,40 €
13	Subventions d'investissement		11.893.394,11 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1.816.900,00 €	29.970,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204), (y compris les opérations)	928.950,00 €	52.992,00 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris les opérations)	1.989.091,00 €	21.671,00 €
21	Immobilisations corporelles (y compris les opérations)	7.164.378,76 €	
23	Immobilisations en cours (y compris les opérations)	5.664.179,35 €	
27	Autres immobilisations financières		6.000,00 €
45...	Opérations sous mandat pour compte de tiers	122.408,00 €	51.880,00 €

001	Résultat d'investissement reporté n-1	734.979,25 €	
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	270.000,00 €	5.900.000,00 €
Total de la section d'investissement =		18.680.886,36 €	23.305.709,51 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2025 =	7.401.017,15 €	3.776.194,00 €
---	-----------------------	-----------------------

Total général de la section d'investissement, avec les restes à réaliser de l'exercice 2025 =	26.081.903,51 €	26.081.903,51 €
--	------------------------	------------------------

TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2026, AVEC LES RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE 2025 =	107.308.455,57 €	107.308.455,57 €
---	-------------------------	-------------------------

2°/ - **APPROUVE** les annexes budgétaires du budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

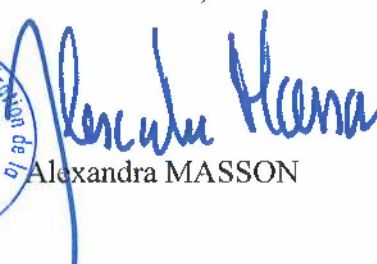
Le secrétaire de séance



Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Alexandra MASSON

